

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL****du Mercredi 20 janvier 2021 à 20h30**

\*\*\*\*\*

Nombre de membres :		L'An deux mille vingt et un, le 20 janvier à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 13 janvier 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal BERNARD, Maire.
En exercice :	15	
Présents :	13	
Votants :	15	

**Présents :** Pascal BERNARD, Jacky NEUVY, Xavier ROBIN, Corinne NEUVY, Alain CATHELIN, Marie CAMBRAN, Sébastien CARTEAUX, Maxime FOURMAUX, Liliane LUSSIGNOLI, Caroline MAIGNE-NEVEU, Cédric PIAULT, Evelyne POITRENAUD, Virginie RICATEAU

**Absents excusés :** Éric DENIS a donné pouvoir à Virginie RICATEAU  
Marie-Jeanne ROUET a donné pouvoir à Alain CATHELIN

**Secrétaire de séance :** Marie CAMBRAN

**Assiste également :** Hélène CHASSIN, secrétaire de mairie

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h39

**Ordre du jour**

Projets de délibérations :

1. D01 - Adoption de l'opération de sécurisation de la Route de la Roche-Posay

**Questions diverses**

- Rythmes scolaires

➤ **Approbation du procès-verbal de la séance du 18 décembre 2020 à l'unanimité des membres**

**Point 1 : Adoption de l'opération de sécurisation de la Route de la Roche-Posay****Délibération N°01**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal, que conformément à ce qui a été convenu lors des précédentes réunions du conseil municipal et, au travail mené par la municipalité, l'opération de sécurisation de la voie dite, route de la Roche Posay, a été définie comme suit :

- Création d'un chemin piétonnier du centre bourg à la sortie d'agglomération, ayant pour but de protéger les riverains, les personnes se déplaçant à pied le long de cette voie (personnes âgées notamment), les enfants allant sur la place à pied pour prendre le bus scolaire, mais aussi les personnes souhaitant accéder au terrain de football en sortie d'agglomération.

- Destruction des bâtiments communaux en situation de péril en bordure de cette même voie, dans une volonté de sécurisation des piétons, des riverains mais également des automobilistes. La destruction de ces bâtiments permettrait aussi de créer un accès direct entre les différents commerces du centre bourg, et ceux situés le long de cet axe. Ces travaux donneraient également plus de visibilité depuis la voie publique au commerce de la boulangerie situé sur l'axe en question.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le plan de financement suivant :

<b>Dépenses</b>		
<i>Montant prévisionnel des travaux</i>	<b>HT</b>	<b>TTC</b>
Chemin piétonnier	52 600 €	63 120 €
Dépose de la couverture avant destruction	3 225 €	3 870 €
Destruction	16 209 €	19 451 €
Eclairage Public	3 210 €	3 852 €
Total des dépenses prévisionnelles	<b>75 244 €</b>	<b>90 293 €</b>

<b>Recettes</b>	
<i>Financement prévisionnel</i>	<b>TTC</b>
DETR	22 573 €
Produit des amendes de Police	18 811 €
Sorégies - Energies Vienne	850 €
Autofinancement	48 059 €
Total des recettes prévisionnelles	<b>90 293 €</b>

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal, que la commune de Vicq sur Gartempe pourrait prétendre à l'octroi de diverses subventions sur ce projet : DETR, Amendes de Police, Fonds de concours

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal :

- de décider du principe de réalisation des travaux,
- d'approuver le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus,
- d'autoriser le maire à solliciter l'Etat au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux
- d'autoriser le maire à solliciter le Département au titre de la répartition du produit des amendes de Police
- d'autoriser le maire à solliciter d'autres co-financements le cas-échéant,
- d'autoriser le maire, ou son représentant, à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération.

**Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- **APPROUVE** l'opération de sécurisation de la Route de La Roche-Posay
- **DECIDE** du principe de réalisation des travaux
- **VALIDE** le coût prévisionnel de l'opération à 75 244€ HT soit 90 293€ TTC, et dit que les crédits seront inscrits au budget 2021
- **VALIDE** le plan de financement
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'Etat au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter le Département au titre de la répartition du produit des amendes de Police
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter d'autres subventions auprès des différents partenaires financiers suivant le coût d'opération défini dans la présente délibération
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou à son représentant, à signer tous les documents relatifs à cette opération

Affiché le 21 janvier 2021